

Fiche de Données de Sécurité

MAGIC GRES



Fiche signalétique du 25/11/2025, révision 6

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:
Dénomination commerciale: MAGIC GRES
Code commercial: 12.020
UFI: 0TVQ-1AFV-R00M-7KQX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :
Nettoyant sols. Procédé semi-automatique
Emploi exclusivement professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:
Kiter S.r.l. - 20019 Settimo Milanese (MI) - ITALIE - Via Assiano 7/B - tel. +39 023285220 -
fax +39 0233501173

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

e-mail: info.sicurezza@kiter.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

KITER S.R.L. - tel. +39 023285220 (heures de bureau)
Centre Antipoisons Tel. 0140054848

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Danger, Skin Corr. 1A, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Fiche de Données de Sécurité MAGIC GRES

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions particulières:

Aucune

Contient:

Potassium Hydroxide

Tetrasodium EDTA

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger












RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.





3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 5% - < 7%	Potassium Hydroxide	Numéro 019-002-00-8 Index: CAS: 1310-58-3 EC: 215-181-3 REACH No.: 01-21194871 36-33	 2.16/1 Met. Corr. 1 H290  3.2/1A Skin Corr. 1A H314  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.8/3 STOT SE 3 H335 Limites de concentration spécifiques: C >= 5%: Skin Corr. 1A H314 2% <= C < 5%: Skin Corr. 1B H314 0,5% <= C < 2%: Skin Irrit. 2 H315 0,5% <= C < 2%: Eye Irrit. 2 H319
>= 5% - < 7%	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol	Numéro 603-014-00-0 Index: CAS: 111-76-2 EC: 203-905-0 REACH No.: 01-21194751 08-36	 3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale 1200 mg/kg pc ETA - Cutanée 2000,01 mg/kg pc ETA - Inhalation (Vapeurs) 3 mg/l
>= 1% - < 3%	Tetrasodium EDTA	Numéro 607-428-00-2 Index: CAS: 64-02-8	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

Fiche de Données de Sécurité

MAGIC GRES

		EC: 200-573-9 REACH No.: 01-21194867 62-27	 3.3/1 Eye Dam. 1 H318  3.9/2 STOT RE 2 H373 Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale 1780 mg/kg pc ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 1,0001 mg/l
>= 0.1% - < 0.25%	C9-11 PARETH-6	CAS: 68439-46-3 EC: 614-482-0	 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.3/1 Eye Dam. 1 H318 Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale 1378 mg/kg pc

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Fiche de Données de Sécurité

MAGIC GRES

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
 - Porter les dispositifs de protection individuelle.
 - Emmener les personnes en lieu sûr.
 - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
 - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
 - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
 - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
 - Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
 - Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
 - Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
 - Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
 - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
 - Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
 - Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
 - Ne pas transvaser le produit dans d'autres boîtes. Utiliser toujours la boîte originale.
 - Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
 - Matières incompatibles:
 - Aucune en particulier.
 - Indication pour les locaux:
 - Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 - Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
 - Potassium Hydroxide - CAS: 1310-58-3
 - ACGIH - STEL: Plafond 2 mg/m³ - Notations: URT, eye, and skin irr
 - 2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2
 - UE - TWA(8h): 98 mg/m³, 20 ppm - STEL: 246 mg/m³, 50 ppm - Notations: Skin
 - ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Notations: A3, BEI - Eye and URT irr
 - Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8
 - TLV-TWA - inalable: 10 mg/m³; respirable: 3 mg/m³
- Valeurs limites d'exposition DNEL
 - Potassium Hydroxide - CAS: 1310-58-3
 - Travailleur industriel: 1 mg/m³ - Consommateur: 0.3 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
 - Travailleur industriel: 1 mg/m³ - Consommateur: 0.3 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux - Remarques: risque élevé

Fiche de Données de Sécurité

MAGIC GRES

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

Travailleur industriel: 246 mg/m³ - Consommateur: 147 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 98 mg/m³ - Consommateur: 59 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 6.3 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 1091 mg/m³ - Consommateur: 426 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 26.7 mg/kg/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 125 mg/kg/d - Consommateur: 89 mg/kg/d - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 89 mg/kg/d - Consommateur: 89 mg/kg/d - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8

Travailleur industriel: 1.5 mg/m³ - Consommateur: 0.6 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 3 mg/m³ - Consommateur: 1.2 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: effets aigus et locaux

Consommateur: 25 mg/kg/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

C9-11 PARETH-6 - CAS: 68439-46-3

Consommateur: 25 mg/kg/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 294 mg/m³ - Consommateur: 87 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 2080 mg/kg/d - Consommateur: 1250 mg/kg/d - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

Cible: STP - valeur: 463 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 34.6 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 3.46 mg/l

Cible: Sol (agricole) - valeur: 2.33 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 8.8 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.88 mg/l

Cible: émission occasionnelle - valeur: 9.1 mg/l

Cible: effets systémiques chroniques - valeur: 20 mg/kg

Cible: Chaîne alimentaire - valeur: 0.02 g/kg - Remarques: nourriture

Cible: eau douce - intermittente - valeur: 26.4 mg/l

Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8

Cible: Eau marine - valeur: 0.22 mg/l

Cible: Eau à rejet intermittent - valeur: 1.2 mg/l

Cible: Station d'épuration - valeur: 43 mg/l

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.72 mg/kg - Remarques: poids sec

Cible: Eau douce - valeur: 2.2 mg/l

C9-11 PARETH-6 - CAS: 68439-46-3

Cible: Eau douce - valeur: 0.10379 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.10379 mg/l

Cible: eau douce - intermittente - valeur: 0.014 mg/l

Cible: Sol (agricole) - valeur: 1 mg/kg dw

Cible: STP - valeur: 1.4 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 13.7 mg/kg dw

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 13.7 mg/kg dw

Fiche de Données de Sécurité

MAGIC GRES

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des lunettes de protection fermées, n'utilisez pas de lentilles de contact.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	Bleu clair	--	--
Odeur:	Parfumé	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.D.	--	--
Point d'éclair:	Ininflammable	--	--
Température d'auto-inflammation:	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.D.	--	--
pH:	14	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	Complet	--	--
Solubilité dans l'huile:	Non soluble	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.D.	--	--
Pression de vapeur:	N.D.	--	--
Densité et/ou densité relative:	1,1 kg/l	--	--
Densité de vapeur relative:	N.D.	--	--

Caractéristiques des particules:

Taille des particules:	N.A.	--	--
------------------------	------	----	----

Fiche de Données de Sécurité

MAGIC GRES

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Propriétés explosives:	N.A.	--	--
Taux d'évaporation:	N.D.	--	--
Miscibilité:	N.D.	--	--
Conductivité:	N.D.	--	--
Viscosité:	N.D.	--	--
Propriétés oxydantes:	N.D.	--	--
Liposolubilité:	N.D.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.D.	--	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :
N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Potassium Hydroxide - CAS: 1310-58-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 333 mg/kg

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1400 mg/kg

ETA - Orale 1200 mg/kg pc

ETA - Cutanée 2000,01 mg/kg pc

ETA - Inhalation (Vapeurs) 3 mg/l

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

ETA - Orale 1200 mg/kg pc

ETA - Cutanée 2000,01 mg/kg pc

ETA - Inhalation (Vapeurs) 3 mg/l

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 450 ppm - Durée: 4h

ETA - Orale 1200 mg/kg pc

ETA - Cutanée 2000,01 mg/kg pc

ETA - Inhalation (Vapeurs) 3 mg/l

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Voie: EYES Oui

Voie: Peau irritant pour la peau

Fiche de Données de Sécurité

MAGIC GRES

- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Voie: Peau - Espèces: cochon guinée non sensibilisant pour la peau
Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1780 mg/kg
ETA - Orale 1780 mg/kg pc
ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 1,0001 mg/l
Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Rat > 1-5 mg/l - Durée: 4h
ETA - Orale 1780 mg/kg pc
ETA - Inhalation (Poussières/brouillard) 1,0001 mg/l
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Espèces: Lapin Négatif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Espèces: Lapin irritant pour les yeux
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Voie: Peau - Espèces: cochon Guinée Négatif
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
Voie: Inhalation enivrant - Notations: voies respiratoires catégorie 2
C9-11 PARETH-6 - CAS: 68439-46-3
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
ETA - Orale 1378 mg/kg pc
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 300-2000 mg/kg - Notations: OECD 403
ETA - Orale 1378 mg/kg pc
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 1.6 mg/l - Notations: OECD 402
ETA - Orale 1378 mg/kg pc
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
Test: NOEL - Voie: Orale > 500 mg/kg/d - Notations: 90 jours. OECD 408

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales;
 - f) cancérogénicité;
 - g) toxicité pour la reproduction;
 - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
 - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
 - j) danger par aspiration.
- 11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbantes le système endocrinien:
Aucun perturbateur endocrinien present en concentration \geq 0.1%

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Potassium Hydroxide - CAS: 1310-58-3

- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 80 mg/l - Durée h: 96
Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 56 mg/l - Durée h: 96
Point final: EC36 - Espèces: invertébrés > 10 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: macroorganismes du sol = 22 mg/l

Fiche de Données de Sécurité

MAGIC GRES

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1550 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1490 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 100 mg/l

Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 27.5 mg/l - Remarques: 35 jours

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 25 mg/l - Remarques: 21 jours

C9-11 PARETH-6 - CAS: 68439-46-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: BACT > 10 gl - Durée h: 16.9

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 5.4 mg/l - Durée h: 48

Point final: ErC50 - Espèces: Algues > 8.9 mg/l - Durée h: 72

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 12 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: EC20 - Espèces: Poissons = 1.5 mg/l - Remarques: 28 jours

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 8.9 mg/l - Durée h: 72

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 2.58 mg/l - Remarques: 21 jours

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n. 648/2004.

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

Biodégradabilité: Facilement biodégradable - Test: OECD 301 B - Durée: 28 jours - %: 90.4

Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8

Biodégradabilité: pas facilement dégradable - Remarques: il se dégrade à long terme

12.3. Potentiel de bioaccumulation

C9-11 PARETH-6 - CAS: 68439-46-3

Test: log Pow 2.86-3.76

12.4. Mobilité dans le sol

Tetrasodium EDTA - CAS: 64-02-8

Mobilité dans le sol: Pas mobile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-Nombre ONU: 1719

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom pour la livraison: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Potassium Hydroxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Fiche de Données de Sécurité

MAGIC GRES

Routier (ADR):	8
ADR-Étiquette:	8
14.4. Groupe d'emballage	
ADR-Groupe d'emballage:	II
14.5. Dangers pour l'environnement	
Non	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):	E
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
Non	

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Règlement (UE) 2023/707

Règlement (EU) n° 2023/1434 (ATP 19 CLP)

Règlement (EU) n° 2023/1435 (ATP 20 CLP)

Règlement (EU) n° 2024/197 (ATP 21 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Fiche de Données de Sécurité

MAGIC GRES

Aucun

Contient (Article 11 du Règlement (CE) N. 648/2004):
moins de 5 %: tensioactifs non ioniques ; EDTA tétrasodique ; phosphonates ; parfum.
Linalyl acetate; Linalool; D-limonene.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Met. Corr. 1	2.16/1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Acute Tox. 3	3.1/3/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

RUBRIQUE 9 :

N.A. - Non applicable : les données ou la fonction ne sont pas applicables au produit .

Non pertinent : les données ou la fonction ne sont pas pertinentes pour déterminer les propriétés dangereuses du produit .

N.A. - Non disponible : données ou caractéristique , tout en étant potentiellement pertinents pour déterminer les propriétés dangereuses du produit , ne sont pas disponibles .

Paragraphe(s) modifié(s):

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Fiche de Données de Sécurité

MAGIC GRES

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques
RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport
RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation
RUBRIQUE 16 — Autres informations

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Corr. 1A, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)
I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt: Coefficient d'explosion.
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC: Concentration prévue sans effets.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL: Limite d'exposition à court terme.
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV: Valeur de seuil limite.
TWA: Moyenne pondérée dans le temps

Fiche de Données de Sécurité MAGIC GRES

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.